

BUREAU TERRITORIAL
Mardi 20 septembre 2022
Procès-verbal

Pour publication :

- Sur les sites internet des communes membres de l'EPT ;
- Sur le site internet de l'EPT : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis sur le site de Silver'Innov, sis 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 14 septembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent	
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente	
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent	
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent	
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent	
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente	
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente	
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent	
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Présent	
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	-	
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-	
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent	
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent	
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente	
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	-	
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent	
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent	
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente	
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent	
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent	
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent	
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent	
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent	
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-	
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2863 à 2874	21	-	21

Délibération n°2022-09-20_2863

Protocole transactionnel relatif au préjudice lié à la hausse des prix des matières premières dans le cadre du marché de conception et réalisation d'un ouvrage de collecte pneumatique des déchets ménagers à Vitry-sur-Seine

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de protocole transactionnel à conclure avec le groupement SUEZ Recyclage et Valorisation Ile de France / ROS ROCA (Urban Refuse Développement), dans le cadre du marché n°2011-138 de conception et réalisation d'un ouvrage de collecte pneumatique des déchets ménagers à Vitry-sur-Seine, relatif au versement par l'EPT au dit groupement d'une indemnité d'un montant de 272 508,46 €HT, soit 327 010,15 €TTC, relative au préjudice subi par le groupement du fait de la pandémie Covid 19, de la flambée des prix des matières premières, du transport et de l'énergie, sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2864

Convention entre la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, relative à la création d'un orchestre Demos

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention Demos avec la Cité de la Musique Philharmonie de Paris. Il décide l'octroi d'une subvention annuelle selon le planning suivant :

- Un versement de 10 000 € en 2022 au titre de 2021-2022 ;
- Un versement de 10 000 € en 2023 au titre de 2022-2023 (sous réserve de l'inscription et du vote de la subvention dans le cadre du BP2023) ;
- Un versement de 10 000 € en 2024 au titre de 2023-2024 (sous réserve de l'inscription et du vote de la subvention dans le cadre du BP2024).

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2865

Subvention accordée à la Compagnie Légendes Urbaines dans le cadre de la résidence territorialisée

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve pour l'année 2022 l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2019/2022 conclue avec la compagnie Légendes urbaines, et décide d'attribuer une subvention de 30 000 € en fonctionnement, au titre de l'exercice 2022, à la compagnie Légendes urbaines.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2866

Convention avec le club d'entreprises Culture'Fab de la Fabrique

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention relatif au partenariat avec le club d'entreprises Culture Fab et décide l'octroi d'un soutien en nature d'une valeur de 4 392 € pour l'année 2022, au titre du soutien aux actions réalisées en faveur des entreprises du territoire.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2867

Garantie d'emprunt à la SEM IDF Investissements et Territoires en vue de l'acquisition du site Terolab Surface à Villeneuve-le-Roi

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 565 000 € souscrit par la SEM IDF Investissements et Territoires auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition d'un site à Villeneuve-le-Roi, occupé par l'entreprise TEROLAB Surface. Il précise les caractéristiques principales du prêt consenti par la Caisse d'Epargne Ile-de-France, cotisations indicatives en date du 28/07/2022 susceptibles d'évoluer en fonction des conditions du marché :

- Etablissement prêteur : Caisse d'Epargne Ile-de-France
- Montant du prêt : 1 565 000 €
- Durée globale du prêt : 15 ans à compter du 01/09/2022
- Taux d'intérêt annuel : fixe : 2.77 %
- Type d'amortissement : progressif
- Frais de dossiers : 0,15 % du montant emprunté prélevé à la signature du contrat de prêt
- Remboursement anticipé : indemnités actuarielles.

Il accorde sa garantie aux conditions suivantes :

- La garantie de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est accordée pour la durée totale du Prêt augmentée d'un délai de trois mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, l'EPT s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- L'EPT s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Il rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2868

Subvention à l'association Silver Valley – Modification de la délibération n°2022-04-05_2711

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification du montant de la subvention initiale de 16 000 € au cluster silver Valley et décide de fixer le montant de la subvention à l'association cluster Silver Valley pour l'année 2022 à un montant de 2 000 €.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2869

Convention de partenariat avec l'association E-graine : vers une découverte des métiers de la transition écologique

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat avec l'association E-Graine et décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 17 117 € à l'association E-Graine.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2870

Convention de partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Ile-de-France

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention relatif à la mise en œuvre du programme d'actions de la CRESS IDF sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre et décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2022.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2871

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) 2020-2024 de la commune d'Orly

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le contrat local de sécurité de la commune d'Orly pour la période 2020-2024.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2872

Conventions en lien avec la réduction des déchets et le développement du réemploi

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les projets de conventions suivants :

- Convention d'objectifs avec l'association la Mine basée à Arcueil
 - Convention d'objectifs avec l'association La Rascasse basée à Ivry-sur-Seine
- Il décide l'octroi de subventions dont les montants annuels sont détaillés ci-dessous :
- Association La Mine à Arcueil : 10 000 €
 - Association La Rascasse à Ivry Sur Seine : 10 000 €

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2873

Adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Réseau Compost Citoyen Ile de France

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au Réseau Compost Citoyen d'Ile de France pour un montant annuel de 2 000€ inscrit au budget primitif 2022.

Vote : 21

Délibération n°2022-09-20_2874

Remplacement du groupe froid et des centrales de traitement d'air (CTA) et réfection de la piste de la patinoire des lacs de l'Essonne à Viry-Châtillon

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation des équipements techniques de la patinoire des Lacs de l'Essonne de Viry-Châtillon, pour un coût total estimé à 2 489 310 € HT. Il précise qu'une subvention sera sollicitée par décision du Président auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023, à hauteur de 1 991 448 € HT, soit 80 % du coût total HT du projet.

Vote : 21

Levée de séance à 13h30



A Vitry-sur-Seine, le 21 septembre 2022

Le Président

Michel Leprêtre